

ID: 082-228200010-20210914-CP2021_09_54-DE



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 14 septembre 2021

CP2021_09_54 id. 5881

Le 14 septembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence Madame Marie-Claude NEGRE, première Vice-Présidente du Conseil Départemental, conformément à l'article L.3122-2 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de membres de la commission permanente : 19 Quorum : 7

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING, M. VAISSIERES

Sont représentés :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. CROS), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. LOPEZ (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme SARDEING), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Sont absents:

M. DESCAZEAUX

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-699 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

PROGRAMMATION ET TARIFICATION 2021-2022

Reçu en préfecture le 29/10/2021

Affiché le 29/10/2021

ID: 082-228200010-20210914-CP2021_09_54-DE

DE L'ESPACE DES AUGUSTINS

L'espace des Augustins a ouvert ses portes, en octobre 2010, au public et aux acteurs artistiques et culturels, partenaires et créateurs. Après deux années de fonctionnement, d'expériences et de réalisations, l'espace des Augustins s'est doté en 2012 d'un projet d'établissement adopté par l'Assemblée départementale. Depuis 2015, l'espace des Augustins connaît une montée en puissance de sa programmation.

Avant d'évoquer les spécificités de la saison culturelle 2021-2022, les grandes lignes de ce projet d'établissement seront retracées.

I – Rappel des principes directeurs du projet d'établissement

L'Assemblée départementale a souhaité orienter l'activité culturelle de l'espace des Augustins en direction du tout public et du jeune public.

L'identité de l'espace des Augustins est définie par sa vocation à donner, par ses actions de sensibilisation, un sens aux arts : « passeur de leur histoire, il doit apprendre au public à ouvrir ses sens et son esprit, à voir et entendre à travers des parcours et univers culturels ».

La programmation, qui met en œuvre toutes les formes d'art et de culture, de spectacles vivants, d'arts visuels et plastiques, est conçue de manière bi-partite, le Département, agissant comme prescripteur du cadre dans lequel interviennent Tarn-et-Garonne arts et culture et les partenaires de la politique culturelle départementale (Confluences, Direction des Services, Départementaux de l'Éducation Nationale, L'espace Bourdelle, « Pas Sans Toi » ...).

Depuis la saison 2020-2021, les programmations sont caractérisées par une augmentation des actions proposées uniquement à l'initiative de l'espace des Augustins qui devient de ce fait le programmateur majoritaire de ce lieu.

Chaque saison est élaborée de manière structurée autour d'actions phares et d'actions périphériques.

Les manifestations se déroulant à l'espace des Augustins sont le fait d'artistes professionnels, d'historiens de l'art, de professionnels du cinéma, de services départementaux à vocation culturelle, qui apportent une caution professionnelle indispensable auprès du public.

Reçu en préfecture le 29/10/2021

Affiché le 29/10/2021



ID: 082-228200010-20210914-CP2021_09_54-DE

II – Les dispositions propres à la saison 2021-2022

L'espace des Augustins propose une programmation comprenant trois expositions pour la saison de septembre 2021 à juin 2022.

La première exposition intitulée « *Empreintes industrielles en Tarn-et-Garonne* », aura lieu du 7 octobre au 17 décembre 2021. Cet évènement photographique proposera une balade sur les lieux passés et présents de notre patrimoine industriel sous l'objectif du photographe Emmanuel Delandre.

La deuxième exposition, « *Carnet de voyage insolite de Tarn-et-Garonne*», se déroulera du 10 mars au 25 mai 2022 et invitera à découvrir des dessins de lieux insolites du département réalisés par la talentueuse Cendrine Bonami-Redler.

Enfin, comme chaque année, le festival de sculpture Bourdelle y sera accueilli du 13 au 26 juin 2022.

Dans le cadre de sa programmation 2021-2022, l'espace des Augustins doit réaliser des catalogues pour deux des expositions citées ci-dessus :

- *Empreintes industrielles en Tarn-et-Garonne* (7 octobre -17 décembre 2021)
- Carnet de voyage insolite de Tarn-et-Garonne (10 mars 25 mai 2022)

Ces catalogues, tirés à 500 exemplaires chacun, seront proposés à la vente au prix de 5 € aux visiteurs de l'exposition mais pourront également être vendus au sein d'organismes tels que les offices de tourismes ou les autres lieux culturels et/ou touristiques qui le souhaiteraient.

Par ailleurs, il convient également d'arrêter la tarification applicable aux spectateurs ainsi que les tarifs et contrats de mise à disposition de l'espace des Augustins aux associations et partenaires désireux d'y produire des manifestations.

A- Tarifs des spectacles

Sont rappelés ci-dessous les principes entérinés par l'Assemblée départementale :

- gratuité des manifestations organisées directement par la collectivité lorsqu'elles concernent des expositions, des conférences et toute manifestation pour laquelle la gratuité est décidée lors de l'adoption du programme ;
- application, pour la programmation jeune public, l'éducation artistique et les

Affiché le 29/10/2021

ID: 082-228200010-20210914-CP2021_09_54-DE

résidences d'artistes gérées par Tarn-et-Garonne arts et culture, d'un tarif de 4 € par élève (séance scolaire) et, pour les séances tout public, 8 € par adulte, 5 € pour le tarif réduit (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants).

La commission permanente a délégation pour fixer les tarifs des spectacles et animations tout public payants programmés par le Département, qui devront rester très accessibles.

Parmi les manifestations programmées, les spectacles suivants seront payants et pourront se voir appliquer les tarifs habituels.

Date	Spectacle	Prix
15 octobre 2021	Concert Jazz : Al Dabaran Trio	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
19 octobre 2021	Spectacle théâtre: Melle Molière	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
22 décembre 2021	Concert Jazz: Magik Malik	tarif plein adulte = 18 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
02 décembre 2021	Théâtre: Eric Métayer	tarif plein adulte = 18 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.



ID: 082-228200010-20210914-CP2021_09_54-DE

07 décembre 2021	Concert: Rocio Marquez	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
16 décembre 2021	Danse Flamenco: Patricia Guerrero	tarif plein adulte = 18 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
11 janvier 2022	Concert musique actuelle: Lolomis	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
18 février 2022	Récital Tango: <i>Céline Bérenguer</i>	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
11 mars 2022	Spectacle théâtre : Chagrin d'école	tarif plein adulte = 18 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
25 mars 2022	Concert musique actuelle : Marie Sigal/La Féline	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la



ID: 082-228200010-20210914-CP2021_09_54-DE

		carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
15 avril 2022	Spectacle Flamenco : Dorantes/Leal	tarif plein adulte = 18 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
22 avril 2022	Concert Jazz : Antoine Boyer/Yeore Kim	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.

B - Mise à disposition de places gratuites à l'association « Culture du Coeur 82 »

L'association « Culture du Coeur » a été créée en 1998 au niveau national pour lutter contre les exclusions et favoriser l'accès des plus démunis (public adulte/adolescents) à la culture sous toutes ses formes. Comme chaque année, il est proposé de réserver 4 places gratuites par spectacle payant de l'espace des Augustins au profit de cette association.

C – Tarifs de mise à disposition de l'espace des Augustins

Conformément à la délibération de la commission permanente du 28 août 2013, la mise à disposition de l'espace des Augustins s'effectue selon les règles ci après énoncées :

En dehors de sa programmation, pour satisfaire des demandes particulières de location, le Département pourra ponctuellement, sur décision du Président, mettre à disposition, à titre onéreux ou gratuit, les salles de spectacle ou d'exposition dans les conditions suivantes étant précisé que cette possibilité ne saurait être offerte aux organisations à vocation politique, syndicale, religieuse ou de défense d'intérêts partisans quels qu'ils soient :

• disponibilité des locaux et du personnel départemental nécessaire au déroulement de la manifestation (accueil et/ou régisseur) ;

Reçu en préfecture le 29/10/2021

Affiché le 29/10/2021



ID: 082-228200010-20210914-CP2021_09_54-DE

- obligation de présence d'un agent d'accueil de la collectivité départementale ;
- respect des obligations légales (en terme de sécurité, de droit du travail) et d'assurance.

D'autre part, des tarifs variables en fonction de la mise à disposition des personnels nécessaires au déroulement de la manifestation accueillie (accueil simple ou présence d'un régisseur) seront appliqués :

- forfait journalier de mise à disposition de la salle de spectacle = 1 200 €;
- forfait journalier de mise à disposition de la salle d'exposition = 600 €;
- forfait hebdomadaire de mise à disposition de la salle de spectacle ou de la salle d'exposition = 2 000 € ;
- heure de régisseur = 22 €.

Pour les associations et organismes à vocation culturelle, partenaires de la politique d'action culturelle du Département, un demi-tarif sur les forfaits précités pourra être appliqué, dans les mêmes conditions d'utilisation que celles sus-visées.

Toutefois, la mise à disposition de l'espace des Augustins (salle de spectacle et d'exposition) est gratuite pour :

- les établissements d'enseignement,
- Tarn-et-Garonne arts et culture.

En ce qui concerne les réservations des établissements scolaires pour des actions jeunes publics programmées par l'espace des Augustins, il est proposé de pérenniser, pour la saison 2021-2022, le principe d'un chèque de caution d'un montant de 50 € qui garantira la venue de la classe à la manifestation et l'optimisation de la jauge de la salle de spectacle.

Après en avoir délibéré, je vous propose :

- d'approuver le programme de la saison 2021-2022 de l'Espace des Augustins pour un coût total de 53 000 euros ;
- de reconduire les tarifs et conditions particulières applicables à tous les publics ;
- de reconduire les tarifs et conditions de mise à disposition de l'Espace des Augustins ;
- d'approuver la mise en vente des catalogues des deux expositions au prix unitaire de 5 euros ;

Reçu en préfecture le 29/10/2021

Affiché le 29/10/2021

51.0

ID: 082-228200010-20210914-CP2021_09_54-DE

• de reconduire le principe d'un chèque de caution de 50 € en ce qui concerne les réservations des établissements scolaires.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du $28\,$ août $2013\,$ relative à l'espace des Augustins,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE:

- Approuve, selon les modalités susvisées le programme artistique de la saison 2021-2022 de l'espace des Augustins pour un coût total de 53 000 €;
- Approuve la reconduction des tarifs et des conditions particulières applicables à tous les publics;
- Approuve la reconduction des tarifs et des conditions de sa mise à disposition ;
- Approuve la mise en vente des catalogues des deux expositions susvisées au prix unitaire de 5 € ;
- Approuve la reconduction du principe d'un chèque de caution de 50 € en ce qui concerne les réservations des établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

La 1ère Vice-Présidente,

Marie-Claude NEGRE